

# Les diplômes accessibles à la VAE

**Seule condition exigée pour en bénéficier** : pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, en rapport avec le diplôme visé. **La VAE est un droit individuel** qui ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle.

## Vérification des pré requis :

Avez-vous exercé des fonctions dans le secteur ? Avez-vous 3 ans d'expérience ? Avez-vous fait la demande de recevabilité auprès de l'autorité certificatrice :

**DRASS Via le CNASEA, Rectorat via le DAVA, ENSP pour le CAFDES ?**

**ETAPE 1** : Le candidat fait sa demande de recevabilité. Il remplit le livret 1. Il obtient la décision de l'autorité certificatrice. S'il est recevable, il va pouvoir élaborer son livret 2 et être accompagné.

## Les diplômes accessibles (Mars 2007)

*Ministère des affaires sociales*

Pour demande de recevabilité : CNASEA - Délégation VAE - Service recevabilité 15 rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 Limoges Cedex 1 Tél. : 0 8 1 0 . 0 1 7 . 7 1 0		
VAE	Retrait et dépôt du livret 1	Dates de sessions de recevabilité
<b>Médiateur familial</b>	Session 2	Du 01 octobre au 05 novembre 2007
<b>CAFERUIS</b>	Session 2	Du 15 novembre au 14 décembre 2007
<b>D.E.I.S</b>	Session 2	Du 15 octobre au 15 novembre 2007

## Diplôme accessible

*Ecole Nationale de Santé Publique*

Demande de recevabilité à ENSP : 02 99 02 27 00 <a href="http://www.ensp.fr">www.ensp.fr</a> ou vae.cafdes@ensp.fr		
<b>CAFDES</b>	Session 1	Octobre – décembre 2007 Corinnev

## Les diplômes accessibles (Mars 2007)

*Ministère des affaires sociales*

<b>EJE</b>	Session 2	Du 01 octobre au 05 novembre 2007
<b>AMP</b>	Session 2	Du 01 juin au 03 septembre 2007
<b>TISF</b>	Session 2	Du 15 octobre au 15 novembre 2007
<b>CESF</b>	Session 1	Contacteur académie Aix

## Les diplômes accessibles

*Ministère de l'éducation nationale*

Pour demande de recevabilité : <b>Rectorat : 04.67.15.82.56</b>		
VAE	Retrait et dépôt du livret 1	Dates
<b>ES</b>	A tout moment	Lors de la réunion DAVA
<b>ETS</b>	A tout moment	Lors de la réunion DAVA
<b>ME</b>	Contacter les CEMEA ou IFME -Pas d'accompagnement à L'IRTS	

**ETAPE 2** : Le candidat contacte l'IRTS pour être accompagné dans l'écriture son livret d'évaluation des écrits (livret 2). Etablissement du dossier administratif ( devis, planning) et accompagnement.

### **Contacts**

[laurence.chavatte@irts-lr.fr](mailto:laurence.chavatte@irts-lr.fr)

Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13H30 à 16H30

[florence.cachard@irts-lr.fr](mailto:florence.cachard@irts-lr.fr)

Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13H30 à 16H30

### **VAE**

VAE : ES, Post-Jury ES,

VAE : ETS, AMP, ASS, EJE TISF, CESF, DEIS, Médiation Familiale, CAFERUIS, CAFDES